

Le Président

SNCF Réseau DT PACA			
Réponse sign. DT <input type="checkbox"/>			
Réf. A20. 16. 100.8564			
Date : 20 DEC. 2016			
Visa DT	Ass.é.	Copie	Rép. émis
DT			
DRECC			
ENV			
LN PCA			
PAPT			
PCS			
PDR			
Ag. I&P			
Ag. N&T			
Infrapole			
Infralog			
EIC			
Autres :			

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE cedex 02

Toulon, le 15 Decembre 2016.

Monsieur,

Dans le cadre de la concertation menée par SNCF Réseau sur le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var souhaite apporter sa contribution sur les éléments portant sur la Priorité 1, mais également sur les enjeux liés au département du Var.

En préambule la CCI du Var réaffirme son soutien à la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, qui est un projet majeur pour le développement économique de notre territoire. Sa réalisation est en effet indispensable pour répondre aux problématiques de déplacement qui nuisent à la compétitivité des entreprises et par là-même à l'attractivité du territoire. L'enjeu est donc de doter la région PACA d'infrastructures de transports performantes pour garantir sa pérennité économique.

L'approche globale du projet, avec un système ferroviaire régional réalisé par étapes, doit ainsi permettre d'aboutir à une offre efficace et cohérente : des liaisons plus rapides entre les métropoles, des TER plus nombreux et plus fiables, des gares plus accessibles et mieux desservies...

La Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur permettra ainsi de répondre aux besoins de mobilité des usagers (habitants, actifs, entreprises...), tout en assurant un développement économique cohérent sur le territoire.

L'objet de la concertation actuelle porte sur les variantes de tracés et les positions des gares de la Priorité 1. Le département du Var est uniquement concerné par une variante de tracé sur le secteur de la Pauline, sur la commune de La Crau, avec des aménagements qui permettront de fluidifier le transfert des trains de Hyères à la ligne Nice-Toulon et de diminuer la saturation ferroviaire sur cet embranchement.

Nous constatons que les deux variantes proposées sur ce secteur aboutissent globalement aux mêmes prestations, avec des aménagements qui offriront la possibilité de reconfigurer la gare de la Pauline pour en faire une véritable porte d'entrée de la Zone d'Activités de Toulon-Est, et au-delà, de l'Agglomération toulonnaise. Nous notons cependant que la variante 1 s'avère moins coûteuse et moins consommatrice d'espaces à enjeux.

Par ailleurs, concernant les enjeux de la LNPCA dans le Var, nous renouvelons aujourd'hui la proposition de mise à l'étude, dans le cadre de la Priorité 1, de la création d'une halte ferroviaire sur le secteur du Parc d'Activités du Plateau de Signes. En effet, l'analyse du faisceau entre Aubagne et Toulon, concerné actuellement par la Priorité 2 du projet, nous amène à considérer qu'une halte au niveau du Plateau de Signes permettrait de desservir directement les grandes infrastructures telles que le Circuit Paul Ricard (retour du

Grand Prix de France de Formule 1 dès 2018) et de l'aéroport du Castellet, et offrirait une plus grande accessibilité aux entreprises implantées sur le Parc d'Activités (environ 150 entreprises et 1 800 emplois actuellement). Cette possibilité se justifie d'autant plus qu'aujourd'hui les partenaires territoriaux travaillent activement à la définition d'un développement ambitieux du Parc d'Activités de Signes, avec des possibilités d'extensions pour l'accueil de nouvelles activités productives et une synergie renforcée avec l'ensemble des infrastructures du secteur. Cette halte serait donc directement liée au déploiement d'une offre économique durable d'envergure sur notre territoire. Nous réitérons ainsi la demande faite dans le cadre de la concertation organisée au printemps 2014.

De même, et dans la mesure où le département du Var souffre fortement d'un déficit de transports ferroviaires qui pénalise directement le développement économique, nous souhaitons que certains aménagements prévus dans la Priorité 2 puissent être intégrés dans les études de la Priorité 1, de manière à favoriser un rééquilibrage du projet à l'échelle régionale à moyen terme.

Nous pensons notamment à la prise en compte de l'accélération du traitement du nœud toulonnais. En complément des aménagements prévus sur le secteur de la Pauline, la réalisation plus rapide d'une troisième voie entre La Seyne-sur-Mer et la Pauline, avec deux nouvelles haltes à l'Escaillon et Sainte-Musse, permettrait d'assurer une desserte cadencée, rapide et efficace, aux différentes communes de l'agglomération toulonnaise.

Concernant l'Est-Var, un territoire où les axes routiers sont là-aussi quasiment saturés, la situation nécessite également une modification du phasage et la prise en compte des travaux prévus entre Le Muy et Cannes au titre de la Priorité 1. La réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal au Muy apparaît notamment comme un élément structurant et une réelle opportunité pour l'attractivité et l'accessibilité du territoire de l'Est Var. Cette infrastructure sera également bénéfique pour l'économie varoise dans son ensemble puisqu'elle permettra des liaisons performantes avec les autres grands pôles économiques de la région PACA.

Enfin, sur l'ensemble de ces projets, nous demandons des aménagements qui respectent au mieux l'environnement, la qualité des sites et le cadre de vie du territoire. Ainsi, pour les secteurs où le tracé est prévu en surface, nous souhaitons que l'intégration dans le paysage soit finement étudiée pour que l'impact des infrastructures soit limité et le paysage identitaire varois préservé au mieux.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,



Jacques BIANCHI

Affaire suivie par :
Direction Front Office
Pôle Prospective et Développement Territorial
Joanin MAILHAN
Tél : 04 94 22 80 13